Image not found or type unknown

Quitter son logement a la demande du conjoint,risqus lies au bail

Par **alexluc**, le **03/01/2016** à **03:44**

Bonjour, ma femme a décidé de s’occuper d’elle après 15 ans de mariage et 3 enfants .j ai éprouvé le besoin de me ressourcer auprès de ma famille en France alors que nous vivons a montreal.j ai tout quitté pendant 6 mois .D un commun accord je suis retourné au domicile conjugale afin de finaliser notre séparation. Les choses ne se passent pas bien du tout elle me demande de quitter le logement rapidement, j’ai donc trouvé un appartement mais je voudrai savoir comment me décharger de tous les frais (loyer, factures) afin de ne pas me sur endetter en ajoutant un deuxième loyer .Est-il possible de faire une lettre manuscrite signée des deux afin de me décharger ? Comment prouver que si je quitte le logement c est a sa demande ? peut-on m’obliger a en partir et si oui sous quel prétexte ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés